communauté de communes BASSIN DE MARENNES

NATURA 2000

A Ras 2 Marais

Trimestriel

L'info des sites Natura 2000

Marais de Seudre, de Brouage & d'Oléron

N°5 – Sept. 2011

3 questions à...

Michel PRIOUZEAU
Mairie d'Arvert

Suivez vous la démarche Natura 2000 menée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ? Très régulièrement. Sous la présidence de notre collègue Jean-Luc Rousseau, les réunions thématiques et les comités de pilotage ont permis de déterminer d'une part les enjeux économiques et socio-économiques dans les domaines de l'habitat, des espèces et des activités à soutenir, à favoriser, à encadrer, à accompagner.

D'autre part, 5 grands objectifs de conservation ont été proposés :

- ✓ maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- ✓ maintenir ou restaurer la qualité et les fonctionnalités de l'hydrosystème ;
- ✓ préserver les espèces d'intérêt communautaire ;
- ✓ promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité ;
- ✓ améliorer la connaissance aux enjeux biologiques et évaluer les résultats par une série d' actions au DOCOB.

Quelle est l'implication de la commune en matière de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel ? Depuis une dizaine d'années, les communes, notamment celle d'Arvert, ont pris conscience de l'impérieuse nécessité :

- de préserver leur patrimoine naturel de plus en plus apprécié par les visiteurs, et de prendre des mesures appropriées ;
- de permettre l'évolution économique de leurs territoires qui ne doivent pas devenir des zones dortoirs ou des réserves destinées aux inactifs.

A titre d'exemple des communes ont réalisé (ou sont en cours de réalisation) :

- avec l'appui de l'UNIMA, des schémas directeurs des eaux pluviales afin de préserver les espaces les plus sensibles et d'améliorer les qualités des eaux avant rejet ;
- de prévoir dans leur PLU, davantage d'espaces naturels réservés à l'agriculture, à l'ostréiculture ;
- de promouvoir des contrats en faveur de la réduction des pesticides ;
- d'adopter des actions éducatives de préservation et de conservation des milieux les plus fragiles.

Qu'attendez-vous de Natura 2000 ? La démarche doit être progressive et non brutale, expliquée et non imposée, attentive à permettre un développement concerté et non péremptoire. Toutefois nous devons rester vigilants pour que nos espaces remarquables - et remarqués - ne disparaissent pas sous les couches multiples et successives de plans divers imposant des directives dictées par une armée de technocrate experts voire d'ayatollah issus de différentes chapelles. C'est pourquoi je crois en ces concertations au sujet de notre zone Natura 2000 et vous invite à participer aux diverses réunions dans un esprit constructif afin d'établir les règles de gestion profitables à nos territoires.

Sommaire

- Editorial p.1
- Etat d'avancement p.2
- Natura 2000 en questions p.3
- Découvrir p.4

Etat d'avancement actuel de la démarche Natura 2000

Rq : Les oiseaux symbolisent le niveau d'avancement de chaque site par rapport à la durée totale de la démarche

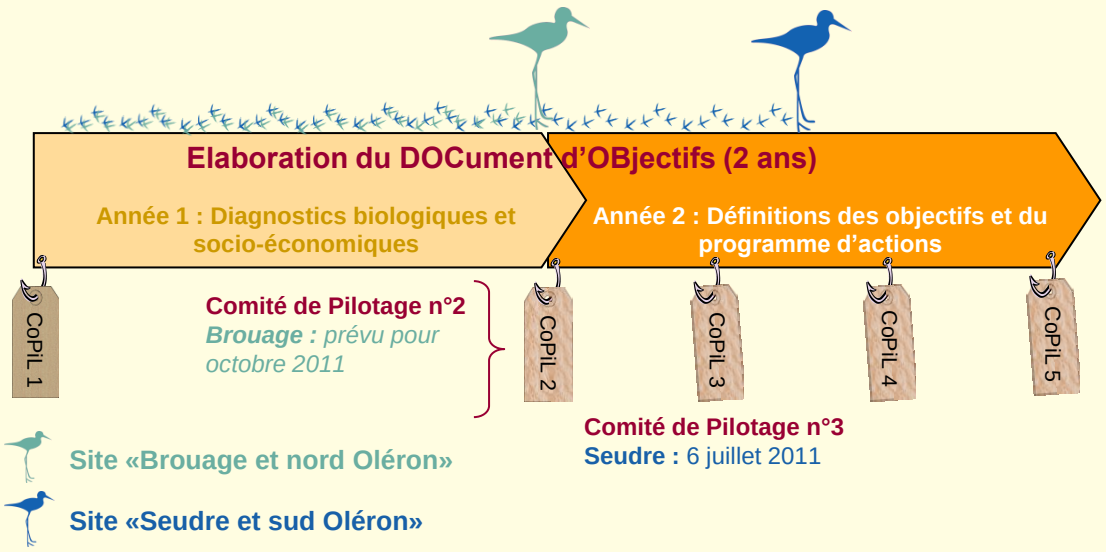

CoPiL : Comité de Pilotage

Prochaines dates importantes :
Octobre : 2e comité de pilotage Natura 2000 « Brouage et nord Oléron » => validation des diagnostics.
Novembre et décembre : 2e session de groupes de travail thématiques Natura 2000 « Brouage et nord Oléron » => définition des objectifs de conservation.
Septembre à Novembre : 3e session de groupes de travail Natura 2000 « Seudre et sud Oléron » => définition des actions.

Définition des objectifs de conservation

- A partir des diagnostics socio-économiques et écologiques, des enjeux de conservation sont mis en avant. Pour chaque espèce et habitat Natura 2000, on défini un niveau d'enjeu : faible, moyen ou fort.
Par exemple, l'échasse blanche est considérée comme un enjeu fort car le site des marais de la Seudre et du sud Oléron héberge une proportion non négligeable des individus d'échasses présents dans la région. Cependant la population demeure fragile car l'espèce ne possède pas de site de reproduction stable.

© P. Jourde - LPO 17

- Les enjeux permettent de proposer des objectifs de conservation. Tout d'abord des **objectifs de conservation généraux** qui sont définis à partir d'un état optimal qu'il est souhaitable d'atteindre dans la zone Natura 2000, en faisant abstraction de tous les facteurs qui peuvent avoir une influence sur la gestion.
Exemple : améliorer les capacités d'accueil pour l'échasse blanche

- Cependant, l'existence des facteurs et contraintes influence les objectifs à long terme. Les objectifs de conservations généraux sont ainsi déclinés **en objectifs de conservation opérationnels**. Ils développent et précisent les objectifs de développement durable et orientent l'action et la définition des mesures.
Exemple : créer des îlots de nidification pour la reproduction des échasses blanches

Natura 2000 en questions

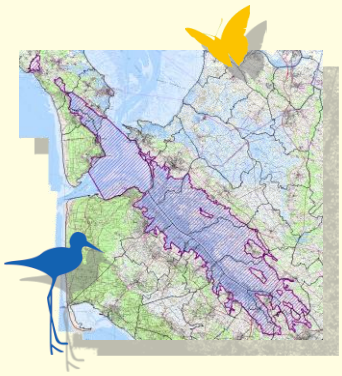

Quelle différence entre Natura 2000 et une réserve naturelle ?

Une Réserve Naturelle est un espace naturel protégé sur lequel s'applique une réglementation spécifique. Un plan de gestion pluriannuel est mis en place.
Natura 2000 est un espace naturel géré par les acteurs locaux (par le biais du comité de pilotage), sans réglementation spécifique. Les actions sont réalisées par le biais de contrats.

Qu'est ce ça change pour moi en tant que professionnel ?

✓ Depuis le décret n°2010-365 du 9 avril 2010, les dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 ont été modifiées afin d'être conformes au droit communautaire. Ce nouveau décret dresse la liste nationale des opérations déjà encadrés par une autre réglementation et devant faire l'objet d'une telle évaluation, et fixe le contenu du dossier d'évaluation. Il institue aussi le principe de listes locales complémentaires qui seront arrêtées par les préfets en fonction des enjeux locaux. En Charente-Maritime, l'arrêté préfectoral fixant cette liste locale est paru le 21 avril 2011.
Le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 définit la liste nationale de référence des projets actuellement encadrés par aucune réglementation, qui font l'objet d'un régime d'autorisation propre au titre de Natura 2000.
Ainsi, si vous envisagez des travaux ou une manifestation, vous devez vérifier si votre projet figure sur l'une des listes, et, le cas échéant, réaliser l'évaluation des incidences.

© H. Buquet

✓ **Si vous êtes situé dans le périmètre Natura 2000, des contrats ou une charte Natura 2000 pourront vous être proposés. Il s'agit d'un engagement réciproque entre l'exploitant et l'Etat. L'exploitant s'engage à respecter un cahier des charges, qui, dans la plupart des cas, entraine un surcoût de gestion ou une baisse de productivité. En contrepartie, une compensation financière lui est reversée. Cet engagement est volontaire.**

Peut-on chasser et pêcher dans un site Natura 2000 ?

Oui, en respectant les plans de chasse et les lois nationales en vigueur.

Comment et où s'informer ?

Dans la majorité des sites Natura 2000 en France, il existe une structure animatrice Natura 2000.
Sur les sites des marais de Brouage, de la Seudre et de l'Ile d'Oléron, il s'agit de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM). Afin de faciliter l'accès à l'information, la CCBM a mis en place un site internet présentant l'ensemble de la démarche ainsi que son état d'avancement.

www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

Zoom sur… l'ostréiculture

Description : activité qui aujourd'hui fait la renommée du Bassin de Marennes Oléron, l'ostréiculture s'étend au niveau du marais de la Seudre sur 2500 hectares de marais (eau et bosses) et représente plus 400 exploitants professionnels.
Au début, l'élevage ostréicole était essentiellement pratiqué sur les concessions maritimes et sur les claires de sartières. Après une phase d'abandon lié au déclin de l'huître plate, la pratique de l'affinage et de l'élevage en claires endiguées prend son essor. Le marais prend toute son importance et est valorisé par le début de la démarche qualité développée par les professionnels et obtient ainsi son premier label Rouge en 1989, le deuxième en 1999 et l'Indice Géographique Protégé en 2009.

Rôle et intérêts : activité structurante du marais, l'ostréiculture contribue à entretenir le milieu (fossés et bassins), à maintenir la qualité sanitaire et permet ainsi le maintien d'une certaine biodiversité tel qu'un habitat d'intérêt communautaire : les lagunes côtières, ou d'autres espèces intéressantes au niveau européen : Aigrette garzette, Echasse blanche, etc.

Evolution : malgré de nombreuses difficultés (mortalité des huitres, problème de qualité et de quantité d'eau douce, les tempêtes), le nombre d'exploitations, après avoir fortement diminué, semble se maintenir de même que la surface exploitée.

Claires de sartières aménagées © ADASEA 17

Claires endiguées © ADASEA 17

Le petit lexique Natura 2000

COPIL : Comité de pilotage
Directive Oiseaux : protection d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats
Directive Habitats : protection d'habitats, d'animaux et de végétaux rares ou menacés à l'échelle européenne
DOCOB : DOCument d'OBjectifs

Qui suis je…?

ESPECE PROTEGEE

Discret mammifère, je vis près des cours d'eau. Ma nourriture est très variée, des poissons aux grenouilles, en passant par les écrevisses. Je suis un animal solitaire qui occupe un très grand territoire (~20 km de long).

Malheureusement je suis une espèce fragile car je fais peu de petits et que je suis menacée par la destruction de mon habitat, les zones humides. Les collisions routières constituent une cause de mortalité importante.

Je suis aussi considérée comme une espèce « parapluie » car ma protection implique la préservation des milieux aquatiques dans leur ensemble.

© P. Jourde – LPO 17

La loutre

En cas d'observation d'une loutre ou d'un vison (mort ou vivant), contactez la LPO le plus rapidement possible au : **05 46 82 12 34**
En savoir plus… : plaquette Protégeons les loutres et les visons

Contact
Gaëlle KANIA
10 rue du Maréchal Foch
17 320 Marennes
Tel : 05 46 85 98 41
Fax : 05 46 85 54 41
natura2000@bassin-de-marennes.com

Plus d'informations :
www.bassin-de-marennes.com
www.natura2000.fr
Site de la DREAL Poitou-Charentes

Coordination-Conception : Communauté de Communes du Bassin de Marennes - Service Zones Humides
Réalisation, maquette : Communauté de Communes du Bassin de Marennes - Service Zones Humides
Impression : Imprimerie Marennes Impression – papier 100% recyclé
Crédits photos : sauf mention G. KANIA
Cette Lettre d'Information est diffusée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure opératrice des DOCOBs Natura 2000 commun aux sites FR540432 & FR 5412020, et aux sites FR 5400431 & FR 5410028. Cette démarche est menée avec la participation financière de : l'Europe (programme FEADER), l'Etat, la Région Poitou-Charentes et la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

Agir - Echanger - Agir - Echanger - Agir - Echanger - Agir - Echanger - Agir - Echanger - Agir - Echanger -